

LES SIGNES DES TEMPS

«Heureux ceux qui font ses commandements.»

BALE (SUISSE), AOUT 1876.

JAMES WHITE,
J. N. ANDREWS,
URIAH SMITH, } RÉDACTEURS

LE RETOUR DE CHRIST.

SON IMPORTANCE.

Les poètes ont la coutume, quand ils commencent à écrire sur un sujet important, d'invoquer l'assistance d'un pouvoir plus élevé que le pouvoir humain, afin que leurs yeux soient plus éclairés et leurs cours remplis de sagesse et d'intelligence. S'il est des circonstances où il est d'un grand à propos de rechercher une telle assistance, c'est quand les habitants d'un monde sous la malédiction causée par le péché, sont arrivés au moment de contempler l'apparition glorieuse du Fils du Très-Haut, venant accomplir la restauration de notre monde.

Notre pensée pourrait-elle s'arrêter sur un sujet plus sublime? Quel est l'événement qui amène un plus grand poids de joies et de malheurs? Quel est l'événement qui ait été plus illustre depuis l'origine des temps? Quel événement plus grand et plus admirable y a-t-il? — Alors nous verrons la résurrection immédiate de soixante générations, chacune de cent ans, rassemblées instantanément hors de la tombe. Le passage émouvant de la ligne mystérieuse qui sépare la mort de l'immortalité, le temps de l'éternité. C'est plus que le changement de dispensation; c'est la fin et l'accomplissement de toutes les dispensations. Quelle révolution pourrait avoir un résultat aussi grand pour l'éternité!

Et cette terre a-t-elle un événement semblable en réserve? Le Seigneur de la vie paraîtra-t-il encore aux yeux des mortels? S'il en est ainsi, comment, pourquoi, et surtout quand viendra-t-il? Les disciples demandèrent avec une anxieuse sollicitude à leur Maître quand ces choses arriveraient. Et par ce précédent, ils ont consacré comme une question légitime la demande qui est venue sur les lèvres des disciples de toutes les époques. Quand ces choses arriveront-elles? Que les choses sont dans un grand désordre dans ce monde, chacun aurait honte de le nier. Il est manifeste que le péché domine ici-bas, que le mal n'est point dans le plan de Dieu qui ne peut le supporter. Tout effort humain pour apporter de l'ordre dans ce chaos moral a été sans résultat. Dieu doit reconnaître lui-même la présence du péché comme nécessaire dans l'univers? Est-ce que le premier dessin de Dieu que la terre soit habitée par une race sainte et heureuse doit être abandonné? Esa. 45: 18. Comment doit-il intervenir pour accomplir un but qu'il avait auparavant déterminé, et qu'un ennemi s'efforce de lui frustrer?

Vu que les efforts des hommes pendant six mille ans n'ont pu accomplir ce but, nous regarderons au ciel pour recevoir l'assistance qui nous est si nécessaire. Qui est suffisant pour cette œuvre, si ce n'est le Fils de Dieu? Il est appelé le Rédempteur. Il doit venir et apporter un remède contre tous nos maux et nos malheurs et par son règne glorieux, mettre fin à l'oppression que nous voyons ici-bas.

Non! dit le sceptique, dont la froide incrédule cache à la vue non seulement le Rédempteur, mais le Créateur lui-même: un tel événement n'aura jamais lieu. Non! dit l'homme du monde dont les intérêts crient contre la venue prochaine de Christ; un tel événement n'aura jamais lieu. Non! disent les chrétiens de nom, dont l'amour du monde a banni du cœur tout vrai amour pour Christ; il n'apparaîtra pas réellement; ou s'il apparaît ainsi, sa venue est très-éloignée. Et nous sommes peines de dire que plusieurs prédicateurs, professeurs et étudiants en théologie, se saisi- ront des nombreux passages qui parlent de la venue du Fils de l'homme dans les nuées du ciel, de la descente du Seigneur du ciel avec la trompette de Dieu, de l'apparition du Seigneur Jésus avec des flammes de feu, de la manifestation de Celui qui vient comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs, du commencement du grand

jour du Seigneur, et de la fin de toutes choses, et nous dirons que ces descriptions alarmantes et ces événements extraordinaires, désignent simplement certaines calamités nationales, comme la destruction de Jérusalem, ou qu'elles dénotent la mort, ou la conversion, ou l'effusion du Saint-Esprit, ou quelques nouveaux mouvements religieux. Ils peuvent adopter facilement ces interprétations, mais ils ne peuvent tolérer l'idée que les Ecritures enseignent que le Seigneur apparaîtra réellement dans les nuées du ciel et d'une manière visible à tous, arrêtant la société dans ses affaires, ses plaisirs et ses crimes, faisant sortir les morts de leurs tombeaux, et les faisant vivre pour entendre les décisions du jugement, et amenant à sa fin le présent ordre de choses, pour établir la dispensation divine qui n'aura point de fin. Ces réalités contrarieraient trop leurs plans et leurs plaisirs.

Néanmoins nous affirmons que c'est justement ce que les Ecritures enseignent. Au milieu de toute cette confusion sur cette matière, nous constatons cette proposition: Que Christ le Fils de Dieu viendra personnellement et d'une manière visible dans les cieux atmosphériques, pour établir un nouvel état de choses. La prophétie a prédit cet événement avec toutes les indications qui devaient annoncer son approche; de sorte que nous pouvons en déterminer la proximité, aussi bien que les navigateurs, observant leurs cartes, peuvent dire la distance où il se trouvent du port; et nous affirmons que nous sommes arrivés au temps où cet événement, avec tous les changements qui l'accompagnent, est à la porte. S'il en est ainsi, le fait devrait être connu.

Fût-il seulement possible, que cet événement fût proche, les passages qui en parlent ne devraient-ils pas être examinés avec attention? Mais nous montrerons dans la suite que la proximité de cet événement est une chose certaine. U. S.

INDICATIONS DE L'APPROCHE DU JOUR DE CHRIST.

Quand Dieu a voulu infliger des jugements dans les temps passés, il lui a plu d'indiquer l'approche de ces jugements à ceux qui devaient en être témoins. Il a fait cela non pour satisfaire à la curiosité des hommes, mais pour leur montrer ce qu'ils devaient faire pour échapper au danger qui les menaçait. Il n'a jamais donné des signes qui obligeraient les hommes à croire, mais il a donné des preuves suffisantes, et a ensuite laissé les hommes décider pour eux-mêmes. L'ancien monde avait des raisons suffisantes pour croire à la prédication de Noé; mais presque tous les hommes d'alors ont refusé de recevoir le message de cet homme de Dieu. Les gentes de Lot pensaient qu'il se moquait d'eux quand il leur parlait de la destruction de Sodome. Les Juifs avaient des preuves évidentes que Jésus était le Messie; cependant ces preuves n'étaient pas de nature à les empêcher de douter. Dieu a promis de donner plusieurs signes pour indiquer l'approche du jour du jugement; cependant quand ce jour arrivera, il surprendra le monde, comme le déluge surprit les hommes au jour de Noé.

Le jour du jugement est associé directement à l'apparition et au royaume de Jésus-Christ. 2 Tim. 4: 1; Matth. 25: 31-46. Quand Jésus viendra la seconde fois, il exercera son autorité royale en exécutant le jugement sur tous les hommes méchants. 2 Thess. 1: 7-9; Jude 14, 15. Nous ne pouvons pas avoir le royaume de Dieu sans avoir le Roi de ce royaume, et le retour du Roi amènera le grand jour du jugement. Donc lorsque nous parlons des signes de la venue de Christ, nous parlons des signes du jour du jugement et de l'établissement du royaume de Jésus-Christ.

Dans le second chapitre de Daniel nous avons une histoire prophétique du monde qui s'étend depuis l'époque de Daniel jusqu'à un temps où le royaume de Dieu sera établi. Quatre empires universels doivent d'abord s'élever. Le quatrième empire doit être divisé en dix royaumes. Ceux-ci doivent continuer pendant un certain laps de temps; ensuite ils doivent être entièrement

détruits par l'établissement du royaume de Dieu. Voici donc une question qui est digne de l'attention de tous les hommes de réflexion: Quelles sont les portions de cette prophétie qui ont déjà été accomplies? Nous pourrions demander plutôt: Y a-t-il un seul trait de cette prophétie qui reste à s'accomplir, excepté celui qui a rapport à la venue de Christ pour établir son royaume? Voyez la carte prophétique dans le premier numéro de ce journal.

Dans le septième chapitre de Daniel se trouve une prophétie qui est encore plus remarquable. Les mêmes quatre monarchies universelles y sont représentées, ainsi que la division du quatrième empire. Verset 24. Alors s'élève un roi-prêtre s'arrogeant les prérogatives de la Divinité, et excitant ses adhérents à persécuter cruellement le peuple de Dieu. Il a la domination pendant une période spécifiée, et sa domination est très-puissante. Ensuite il perd cette domination et son pouvoir est consumé. Alors vient le jugement. Voyez encore la carte prophétique dans le numéro précédent. Maintenant ces quatre royaumes n'ont-ils pas paru? Le quatrième royaume n'a-t-il pas été divisé selon la prophétie? Ce roi-prêtre ne s'est-il pas élevé et n'a-t-il pas eu une grande domination? Et sa condition actuelle n'est-elle pas précisément celle dans laquelle il devait se trouver au temps où le jugement aurait lieu?

Si nous regardons au huitième chapitre de Daniel, ne nous sentons-nous pas portés à reconnaître que le royaume des Médés et des Perses a accompli exactement la première partie de la prophétie de ce chapitre, et que la seconde partie de cette prophétie a été parfaitement accomplie par l'empire des Grecs ou des Macédoniens. Alexandre fut le premier roi de cet empire, et il répondit précisément à la prophétie. Son empire fut divisé en quatre parties selon la prédiction du prophète. Et ensuite, le puissant empire des Romains n'a-t-il pas accompli la prédiction concernant le dernier de ces empires, de sorte que le seul événement qui reste à s'accomplir est la ruine de cet empire qui sera brisé sans main? Nous traiterons dans la suite de la purification du sanctuaire qui est prédite dans cette vision; cet événement est en rapport avec le jugement.

La vision du onzième et du douzième chapitre est plus précise, et plus merveilleuse que les trois visions qui la précèdent. Ici est d'abord l'empire persan; ensuite vient l'empire grec sous Alexandre; après cela sont représentées les puissantes divisions de cet empire; et enfin nous avons encore le pouvoir romain et sa destruction au temps du règne de Micaël. Quiconque analysera cette vision avec soin, verra que nous ne sommes pas loin de cette grande catastrophe. Et ensuite comme indication de la situation finale, nous avons dans le douzième chapitre la promesse que dans les derniers temps la connaissance sera augmentée pour le peuple de Dieu, quoique les hommes méchants demeurent dans les ténèbres. Cette vision n'est-elle pas digne de notre méditation? Et ne montre-t-elle pas clairement que la fin est proche?

Quand nous étudions la grande prophétie que notre Seigneur prononça sur le mont des Oliviers, et qui est rapportée dans Matth. 24, nous trouverons des preuves décisives que la venue de Christ est très-proche. Cette prophétie ne se termine pas à la destruction de Jérusalem, comme certaines personnes l'enseignent; car les faux chrétiens mentionnés dans ce chapitre n'ont commencé à paraître qu'après cet événement. Et Christ a prédit qu'il y aurait des guerres et des bruits de guerre; mais Jérusalem fut détruite dans la première guerre considérable qui eut lieu après que Christ eut fait cette prédiction. Il est vrai que notre Seigneur parle de la destruction de Jérusalem; mais après avoir fait cela, il annonce immédiatement les grandes calamités qui devaient venir sur les élus par le pouvoir romain, selon la prédiction de Daniel. Il sera démontré ci-après que selon Daniel cette tribulation devait continuer jusqu'à une certaine époque, et qu'elle a cessé vers la fin du dernier siècle. Notre Seigneur a promis que les signes de sa seconde venue commenceraient à paraître immédiatement après cette tri-

bulation. Ces signes devaient paraître dans le soleil, dans la lune, et dans les étoiles; et la génération qui serait sur la terre quand ces choses arriveraient ne passerait pas avant l'apparition du Fils de Dieu dans les nuées du ciel. Nous montrerons dans la suite que ces signes ont été vus par des personnes qui existent encore de nos jours.

Ce que Christ dit en comparant la condition du monde aux derniers jours, avec l'état du monde aux jours de Noé, s'accorde exactement avec ce que nous voyons aujourd'hui. Nous voyons par le sixième chapitre de la Genèse qu'aux jours de Noé la terre était corrompue et était remplie d'extorsion et de corruption; et qui peut lire les journaux de nos jours avec tant soit peu d'attention sans être convaincu que la prédiction du Christ s'accomplit à la lettre. Notre Seigneur prédit la même chose dans Luc 17 et ajoute qu'il en serait comme aux jours de Lot. Ceci n'est pas une description flatteuse des derniers jours; mais nous savons que le Seigneur a dit la vérité.

Saint-Paul dit à l'église de Thessalonique que la venue de Christ n'était pas alors proche. 2 Thess. 2. Il dit que l'homme de péché serait d'abord révélé, qu'il accomplirait une certaine œuvre et qu'il existerait jusqu'au retour de Christ; car il devait être détruit par son illustre avènement. Si nous comparons Dan. 7 et 2 Thess. 2, nous verrons que l'homme de péché et la petite corne représentent le même pouvoir, et que toutes les choses que Paul a annoncées comme devant arriver avant le second avènement ont été accomplies.

Le même apôtre nous dit que dans les derniers jours il surviendrait des temps fâcheux. 2 Tim. 3. Il fait une description affreuse, et dit enfin concernant ceux qu'il décrit: «Ayant l'apparence de la piété, mais en ayant renié la force!» Étudiez cette description à la lumière des faits qui existent aujourd'hui, et voyez si notre âge n'est pas bien dépeint dans 2 Tim. 3: 1-5.

Dans le quatorzième chapitre de l'Apocalypse nous avons une prophétie concernant trois proclamations très-solennelles qui sont adressées aux hommes des derniers jours. La première de ces proclamations annonce que l'heure du jugement est venue; la deuxième annonce la chute de Babylone; la troisième donne un avertissement concernant les sept dernières plaies, et présente les commandements de Dieu. Or non-seulement est-il vrai que nous vivons précisément au temps où le jugement doit avoir lieu; mais encore c'est un fait digne de notre attention que ces trois proclamations ont déjà été faites dans presque tous les pays de la terre, et qu'un peuple considérable a déjà été suscité gardant les commandements de Dieu. Le but de ce journal sera de traiter largement les sujets dont nous n'avons donné qu'une esquisse, et d'appeler l'attention des hommes sur les commandements de Dieu et sur la foi de Jésus. J. N. A.

LA RÉFORMATION CONCERNANT LES COMMANDEMENTS DE DIEU.

Dans la proclamation du troisième ange, Apoc. 14: 9-12, nous trouvons une mention spéciale des commandements de Dieu. Immédiatement après, on voit le Fils de l'homme apparaître sur les nuées blanches. C'est pourquoi, un peu avant la seconde venue de Christ, il s'élèvera un peuple qui gardera tous les commandements de Dieu. Car il est dit: «Ici sont ceux qui gardent les commandements de Dieu, et la foi de Jésus.» Ces paroles indiquent qu'une partie des commandements de Dieu n'était pas gardée auparavant, et que Dieu susciterait une réformation dans les derniers jours chez son peuple, de manière que tous ses commandements soient observés. Ce fait montre que les commandements de Dieu n'ont pas été abolis, comme l'enseignement certaines personnes, mais qu'ils sont encore la règle de vie des chrétiens. Ces paroles indiquent aussi que pour une cause quelconque il y eut une apostasie concernant les commandements de Dieu, apostasie qui a égaré un grand nombre de chrétiens pieux.

Plusieurs passages de la Bible présentent le fait que la vérité serait obscurcie par un pouvoir antichrétien. Ils nous montrent que ce pouvoir ferait fouler aux pieds la loi de Dieu. Ainsi dans Dan. 7 : 25, il est dit que le prêtre-roi, symbolisé par la petite corne, « pensera de pouvoir changer les temps et la loi. » Cette action constitue une partie de la guerre qu'il fait contre Dieu. C'est pourquoi, cette prophétie se rapporte à la loi de Dieu. Ainsi, nous avons ici une prédiction manifeste concernant un pouvoir antichrétien qui s'arroge le droit de gouverner le peuple de Dieu, et qui exerce cette prétendue autorité en essayant de changer la loi de Dieu.

Le treizième chapitre d'Apocalypse dit que tout le monde serait dans l'admiration à l'égard de ce pouvoir antichrétien. Maintenant nous voyons qu'il a eu un grand succès dans l'atteinte qu'il ferait à la loi de Dieu. Paul fait une prédiction concernant le même pouvoir sous le nom de l'homme de péché. 2. Thess. 2. Plus loin l'apôtre l'appelle « le méchant, » ce qui signifie dans le grec : celui qui est sans loi ou contre la loi.

Nous avons une autre prédiction dans Daniel 8. Il y est dit : « elle (la corne) jeta la vérité par terre et fit de grands exploits et prospéra. » Verset 12. Le Psalmiste parle ainsi : « Ta loi est la vérité. » « Tous tes commandements ne sont que vérité. » Ps. 119 : 142, 151. Nous comprenons que c'est la loi de Dieu ou une partie de ses commandements qui furent jetés par terre. Il est évident que ce pouvoir a eu un grand succès, car nous lisons dans Esa. 24 : 5, que Dieu détruirait notre terre au dernier jour, parce que ses habitants ont transgressé les lois, et qu'ils ont changé les ordonnances et brisé l'alliance éternelle.

Ces choses suffisent pour montrer pourquoi la proclamation d'Apoc. 14 : 9-12 est nécessaire. Il y a une grande apostasie concernant les commandements de Dieu, même beaucoup de peuples ont été enveloppés dans les ténèbres de cette grande apostasie. Nous avons seulement une période de 350 ans depuis que l'Eglise protestante s'est séparée de l'Eglise de Rome. Une des raisons qui provoquèrent cette séparation était que Rome avait changé le commandement qui prohibe le culte des images taillées. C'était une raison suffisante pour faire une séparation; mais Rome a aussi changé le commandement concernant le jour de repos de l'Eternel, et les réformateurs ne voyaient pas la nécessité de rompre avec Rome dans cette matière importante; c'est ainsi que jusqu'à ce jour, le plus grand nombre des protestants gardent le commandement tel que Rome l'a changé et non pas tel que Dieu l'a donné. Pour cette raison, ils sont accusés par Rome parce qu'ils nient son autorité dans un cas, quoiqu'ils s'y soumettent dans un autre cas.

Il est manifeste qu'une réformation est nécessaire concernant les commandements de Dieu; c'est une chose certaine que Dieu a fait annoncer cette réformation par les prophètes. Le temps pour l'accomplissement de cette prophétie est arrivé, et dans la providence de Dieu, l'œuvre est en voie d'accomplissement. Ce sujet est digne de l'attention sérieuse de toute personne qui craint Dieu. Nous invitons les lecteurs de ce journal à examiner ces choses par la Bible, avec un esprit de prière.

LA LOI DE DIEU EST IMMUABLE.

La loi morale existe dans dix préceptes, renfermés dans deux grands commandements. Cette loi est reconnue, dans toute la Bible, comme la règle de justice et citée comme telle. Jacq. 2 : 8-12; Rom. 3 : 20. Elle exprime la juste autorité de Dieu et le devoir sacré de l'homme. A cause de la rébellion de l'homme contre Dieu, la loi est en controverse avec l'homme; voilà la position actuelle de l'homme à l'égard de la loi. Dans toutes choses la loi de Dieu est juste et l'homme est reconnu coupable. Il est évident que cette controverse ne peut cesser avant que l'homme ne se soumette sans réserve à la juste autorité de cette loi divine. L'office de la loi est de prohiber le péché et non

point de le pardonner. Les pécheurs ne peuvent pas être justifiés par la loi de Dieu. La loi est sainte, spirituelle, juste, bonne et parfaite; Rom. 7 : 12, 14; Ps. 19 : 7; Matth. 19 : 17; elle réclame de l'homme les mêmes vertus; elle demande tout cela de l'homme. Eccl. 12 : 15, 16. Elle ne peut demander moins, et il ne lui est pas possible d'absoudre le pécheur d'une seule transgression.

Pour cette raison, Dieu dans sa miséricorde infinie, a donné aux hommes l'Evangile de Christ. L'œuvre de l'Evangile est de sauver l'homme du péché. Dans l'Evangile, Dieu montre qu'il peut être juste et justifier le pécheur. Rom. 3 : 25. C'est un système qui réconcilie la miséricorde avec la vérité. Ps. 85 : 10. Il maintient la vérité de Dieu, en montrant la miséricorde accordée à ceux qui sont condamnés par la loi. La loi représente la justice de Dieu et l'Evangile manifeste sa miséricorde; mais la miséricorde ne détruit pas la justice de Dieu. Il n'y a pas conflit entre la loi et l'Evangile. L'Evangile ne fait pas un compromis entre la juste loi de Dieu et les hommes pécheurs qui ont transgressé cette loi. Il montre que la loi est du côté de la droiture tandis que le pécheur est entièrement coupable. Il montre l'homme sauvé à des conditions qui sont aussi honorables pour la loi que miséricordieuses pour le pécheur. Rom. 8 : 3, 4.

Jamais on n'a enseigné une erreur plus grande que celle de dire que l'Evangile abolit la loi de Dieu. Matth. 5 : 17-19. Ce serait rendre Dieu miséricordieux aux dépens de sa justice; mais il n'est pas possible que l'homme soit sauvé par l'abolition de la justice éternelle de Dieu. La miséricorde de Dieu, telle qu'elle est révélée dans le Nouveau Testament, maintient la justice de Dieu de la manière la plus extraordinaire qu'il soit possible de concevoir. Ceci est manifesté dans la mort de Christ, qui fut frappé à la place de l'homme perdu. 2 Cor. 5 : 21. Ainsi la miséricorde est entrée dans le monde, non en détruisant la justice, mais en y satisfaisant par le paiement d'une rançon plus grande que celle de la vie de l'ange le plus élevé. La miséricorde de Dieu dans le Nouveau Testament, manifeste la justice inflexible du Législateur d'une manière plus explicite que la loi elle-même.

Ces vérités sont reconnues par presque tous les chrétiens évangéliques. Pourtant la plupart des chrétiens enseignent que l'Evangile a changé un des préceptes de la loi morale. Ceux qui pensent ainsi feraient bien de lire le Nouveau Testament avec plus de soin. Ils ne trouveront nulle part que l'Evangile change la loi de Dieu. Ils ont une tradition pour ce changement. Jamais le Nouveau Testament n'en parle. L'Evangile reconnaît la loi de Dieu comme parfaite, et il ne propose jamais un changement. Il désigne la loi de Dieu comme la règle de justice; il explique souvent les saints préceptes de la loi, mais il n'admet jamais qu'ils soient susceptibles de perfection. Si l'Evangile en sauvant l'homme changeait la loi de Dieu, ce serait montrer l'imperfection de cette loi qui condamne le pécheur. Ces choses sont dignes de l'attention des personnes qui supposent que l'Evangile a changé le quatrième commandement. Ce changement est l'œuvre de la grande apostasie. J. N. A.

LA MORT DE CHRIST.

Le Fils de Dieu souffrit la mort sur la croix pour l'homme pécheur. Il se donna lui-même en rançon pour plusieurs. Quel mot peut exprimer la grandeur de l'amour qui porta Christ à mourir pour l'homme pécheur! Nous devons nous écrier avec l'apôtre Paul que la charité de Christ surpasse toute connaissance. Cet amour ne peut être pesé, ni mesuré, ni estimé. Il ne peut y avoir de rémission pour le péché sans effusion de sang. L'homme mérite la mort parce qu'il a violé la loi de Dieu. Le Fils de Dieu n'a jamais élevé un doute, ou dit un mot concernant la justice de la loi. Au contraire il prit le péché sur lui-même, quoique cela rendit nécessaire pour lui la mort la plus terrible. La loi a prononcé sa malédiction sur l'homme, et cette juste sentence de mort « une fois mérités

par la transgression ne peut être révoquée. C'est pourquoi le Fils de Dieu s'est offert lui-même volontairement pour satisfaire à la loi et prendre sur lui la malédiction qui devait tomber sur l'homme. Gal. 3 : 13. L'épée de la justice de Dieu s'est éveillée, dit le prophète Zacharie, pour frapper le Fils de Dieu. Zach. 13 : 7.

Maintenant il est possible pour Dieu de pardonner le péché sans déshonorer sa loi. Sa vérité demandait qu'il punît le péché. Il a maintenu sa vérité dans la mort du Substitut de l'homme, et maintenant, il lui est possible d'offrir la miséricorde au pécheur sans cesser d'être le Dieu de vérité. 1 Pier. 3 : 18. Ainsi la mort de Christ est le grand fait qui réconcilie la menace de la loi contre le péché avec l'offre que l'Evangile fait au pécheur. L'Evangile offre le pardon aux hommes qui ont violé la loi de Dieu, mais il fait certaines conditions. Les hommes doivent se repentir de leurs péchés. Cela signifie qu'ils doivent cesser de violer les commandements de Dieu. Il faut aussi qu'ils croient en notre Seigneur Jésus-Christ, parce que le pardon pour les fautes passées ne peut être accordé que par le sang de Christ. Si la mort de Christ a détruit la loi qui condamne le péché, alors l'homme échappe à toute condamnation sans repentance. Mais les conditions sous lesquelles l'Evangile offre le pardon, démontrent que la loi est juste, et que son autorité demeure inviolable. La mort de Christ est le grand sacrifice pour le péché offert à la loi de Dieu. Nous ne pourrions jamais estimer suffisamment ce sacrifice infini, et nous ne devons pas penser que c'est une chose légère de violer la loi de Dieu. Certainement la loi de Dieu doit être aussi grande que le sacrifice qui a été offert à cause d'elle. Nous pouvons trouver le pardon pour nos offenses passées, si nous nous repentons véritablement, mais la vraie repentance ne peut exister que chez ceux qui cessent de violer les commandements et qui dorénavant les garderont de tout leur cœur. J. N. A.

PERPÉTUITÉ DES DIX COMMANDEMENTS.

« Ici est la patience des saints; ici sont ceux qui gardent les commandements de Dieu, et la foi de Jésus. » Apoc. 14 : 12. Ce texte fait partie du troisième message d'Apoc. 14, qui est accompagné de la proclamation concernant la proximité du Jugement, et qui est suivi de la venue du Fils de l'homme sur une nuée blanche. Versets 6, 7, 14.

Nous entendons que les commandements dont parle ce texte sont les dix commandements. Ces commandements sont les commandements de Dieu par excellence. Ils sont le fondement de son gouvernement moral et constituent une loi à eux seuls. Quand Dieu les eut prononcés au peuple, et qu'il les eut écrits avec son doigt sur des tables de pierre, il dit à Moïse : « Monte vers moi sur la montagne, et demeure là; et je te donnerai des tables de pierre, et la loi et les commandements que j'ai écrits, pour les enseigner. » Ex. 24 : 12.

Cette loi est par sa nature immuable. Elle a son fondement dans la nature même des choses. Ses obligations dépendent des relations que l'homme entretient avec Dieu et avec son prochain. Donc pour abolir cette loi, il faudrait détruire ces relations. Et ajouterions-nous, qu'il faudrait détruire le caractère de Dieu (pour ne pas dire Dieu lui-même) et ses œuvres? Car on dit avec justesse que la loi de Dieu n'est qu'une expression de son caractère parfait; et c'est en harmonie avec cette loi que Dieu créa l'homme à son image. Ainsi nous voyons que la loi de Dieu inculque les mêmes dispositions que nous voyons en Dieu, et que l'homme est appelé à manifester. Il est dit de Dieu qu'il est saint, parfait, juste, bon, etc. (1 Pierre, 1 : 16; Matth. 5 : 48; Ps. 119 : 137; Apoc. 16 : 5; Deut. 32 : 4; Ps. 25 : 8); la même chose est dite de sa loi (Rom. 7 : 12; Ps. 19 : 7; Deut. 4 : 8; Ps. 119 : 106; Neh. 9 : 13); et ceux qui observent la loi de Dieu manifesteront les dispositions que cette loi inculque. Pour détruire la loi, il faudrait donc anéantir ce qui est saint, parfait, juste et bon.

Encore, le Seigneur dit que toute la loi, ainsi que les prophètes qui l'ont gardée et enseignée, dépend des deux préceptes de l'amour de Dieu et du prochain. Matt. 22 : 35-40. Ces deux préceptes en sont le sommaire. Respectons-nous et apprécions-nous ces préceptes? Nous devons aussi respecter et apprécier les commandements qui en dépendent. Si nous aimons Dieu et notre prochain nous garderons les commandements de Dieu. Par exemple, si nous aimons Dieu de tout notre cœur, ou d'une affection suprême, nous n'aurons point d'autres dieux devant sa face, nous ne nous ferons point d'images taillées pour les adorer, nous ne prendrons point le nom de l'Eternel notre Dieu en vain; et nous prendrons garde d'observer avec reconnaissance son saint Sabbat, qui fut gravé en caractères ineffaçables sur le front même de la création, et qui répond, à un haut degré, à nos besoins physiques, intellectuels et spirituels. Et si nous aimons notre prochain comme nous-mêmes, nous honorerons nos parents, et nous aurons égard à la vie, à la chasteté, aux biens, à la réputation et à tous les intérêts de notre prochain. Ainsi nous observerons tous les commandements. C'est pourquoi St-Jean certifie : « Nous confessons à cette marque que nous aimons les enfants de Dieu; c'est lorsque nous aimons Dieu, et que nous gardons ses commandements. Car c'est en ceci que consiste notre amour pour Dieu; que nous gardions ses commandements; et ses commandements ne sont point pénibles. » 1 Jean 5 : 2, 3.

Le Seigneur n'enseigne point que les préceptes de l'amour de Dieu et du prochain devaient prendre la place des dix commandements. Ces préceptes existaient sous l'ancienne alliance (Deut. 6 : 5; Lévit. 19 : 18), et n'étaient nouveaux que dans le sens qu'on les avait perdus de vue. Christ, comme un scribe bien avisé, tirait des trésors de la Parole de Dieu des choses nouvelles aussi bien que des choses anciennes.

C'est par cette loi qu'est donnée la connaissance du péché sous cette dispensation (Rom. 3 : 20); elle sert aussi comme règle de conduite pour les fidèles (Rom. 7 : 7-25), et c'est par elle que nous serons jugés. Jacq. 2 : 8-12.

De ces preuves tirées de la nature de la loi, nous passons aux endroits de la Parole de Dieu qui traitent directement de sa perpétuité. Et premièrement dans cette loi même Dieu promet de faire miséricorde en mille générations à ceux qui l'aiment, et qui gardent ses commandements. Ex. 20 : 6. Lisez aussi Deut. 7 : 9; 1 Chron. 16 : 14-18. Il s'en faut beaucoup que cette période soit écoulée. Observez aussi que dans cette déclaration, l'amour pour Dieu accompagne l'obéissance, à sa loi.

Ecoutez David : « Les œuvres de ses mains, » dit-il, « ne sont que vérité et équité. Tous ses commandements sont véritables; appuyés à perpétuité et à toujours, étant faits avec fidélité et droiture. » Ps. 111 : 7, 8. Ceci ne peut se dire que de la loi morale. Au 119^e Psaume, versets 142 et 144, en parlant de la loi que Dieu a prononcée de sa bouche (verset 72), laquelle est le sujet du chapitre entier, il dit : « Ta justice est une justice à toujours, et ta loi est la vérité. » « Tes témoignages ne sont que justice à toujours. »

Touchant la nouvelle alliance, l'Eternel déclare par le prophète Jérémie : « Gardez-ici l'alliance que je traiterai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit l'Eternel; Je mettrai ma loi au dedans d'eux; je l'écrirai dans leur cœur, et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. » Jér. 31 : 33. Personne n'appliquera ce témoignage à la loi typique. C'est une loi qui existait au temps de Jérémie.

En traitant de l'œuvre que Dieu allait accomplir par Christ, Esaïe dit : « L'Eternel prenait plaisir en lui, à cause de sa justice; il magnifiait sa loi, et le (ou la, traduction anglaise et celle d'Ostervald, etc.) rendait honorable. » Esa. 42 : 21. Ecoutez donc le Fils du Très-Haut sur ce sujet important. Dans son discours sur la montagne il parle ainsi :

« Ne croyez pas que je sois venu anéantir la loi ou les prophètes; je ne suis pas venu les anéantir, mais les accomplir. Car je vous dis, en vérité, que jusques à ce

